



Quel est le sens du baptême ?

Le baptême est le premier de tous les sacrements. C'est un cadeau, un don de Dieu... « Le baptême, c'est quand Jésus est né dans mon cœur. » Voilà ce que disait un enfant de cinq ans.

Par le baptême, Dieu vient habiter en nous; il vient « naître dans notre cœur ». C'est le début d'une nouvelle vie, comme une nouvelle naissance. Par le baptême Dieu nous permet de vivre comme lui, d'aimer comme lui.

Le baptême est donc un acte à prendre au sérieux. Il marquera profondément l'enfant.

A quel âge faire baptiser mon enfant ?

L'Église invite les parents à ne pas attendre pour faire baptiser leurs enfants. Dès le plus jeune âge, ils peuvent déjà recevoir la grâce de Dieu.

- Entre 0 et 3 ans, les enfants sont baptisés suite à une préparation avec deux rencontres avec les parents.
- Entre 4 et 6 ans, le baptême nécessite une préparation de quelques rencontres avec l'enfant lui-même, accompagné de ses parents.
- Enfin, entre 7 et 10 ans, l'enfant se prépare au baptême pendant une année de catéchisme et est baptisé l'année suivante.

Comment allez-vous vous préparer ?

Un couple de la paroisse va prendre contact avec vous pour venir vous rencontrer. Puis vous allez être invités à une rencontre de préparation un dimanche avec d'autres couples. Le prêtre qui baptise votre enfant sera présent à cette réunion.

A quoi s'engagent un parrain et une marraine ?

Le parrain et la marraine sont les témoins du baptême. Ils signent d'ailleurs le registre de baptême. Ils sont là pour aider l'enfant à grandir dans la foi. Ils sont

présents lors des grandes étapes de la vie chrétienne de l'enfant : première communion, profession de foi, confirmation....

Parrain et marraine : comment les choisir ?

Le parrain et la marraine doivent **avoir seize ans accomplis**. Ils doivent être **baptisés** dans l'église catholique, et si possible avoir fait leur **communion** et avoir reçu le sacrement de **confirmation**.

Si vous avez des difficultés pour trouver un parrain ou une marraine, un seul (parrain ou marraine) suffit pour que le baptême ait lieu. Il n'est pas possible d'avoir deux parrains, ou deux marraines.

Quel délai ?

Nous vous invitons à déposer votre demande **au minimum deux mois** avant la date prévue du baptême.

Combien coûte un baptême ?

Les sacrements sont des dons de Dieu. Ils ne sont pas facturés ! Cependant toute célébration entraîne des frais pour la paroisse (chauffage, électricité, entretien des bâtiments...) et l'Eglise ne vit que grâce aux dons des fidèles. Vous êtes donc invités à faire une offrande selon vos moyens. Le montant indicatif fixé par notre Diocèse est de 100 €. Merci !

En pratique

☛ Venir à l'accueil de la paroisse (ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 17h) pour déposer les documents.

- Fiche d'inscription au baptême
- Certificat baptême parrain
- Certificat baptême marraine
- Extrait d'acte de naissance du baptisé
- Livret de famille catholique si vous êtes mariés à l'église
- Parents séparés : Fournir l'accord écrit de l'autre parent

Vous serez contacté directement par la paroisse pour la confirmation de la date du baptême et la préparation.

P. Thierry de Marsac

Juillet 2024

Curé de la paroisse.

Le 1er septembre 2024.